

Prévention des addictions, ROY s'engage !

ROY, fabricant de portails en acier et en aluminium, s'engage dans une démarche de prévention et d'accompagnement des comportements addictifs liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

Une approche qualifiée de précurseur en Eure-et-Loir, d'après le CICAT et la Sécurité Routière !

Evoquer le sujet des comportements addictifs en entreprise (alcool, tabac, psychotropes, médicaments, drogues...) est bien souvent tabou. Entre la responsabilité de garantir la santé physique et psychique de ses salariés, la protection des libertés individuelles et l'appréhension des contraintes juridiques, difficile pour l'entreprise de trouver sa place.

Et pourtant, la problématique est importante car les conséquences pour l'employeur sont multiples : responsabilité en matière de sécurité avec en filigrane les accidents du travail, absentéisme, baisse de production...

LA DÉMARCHE DE ROY

Face à ce constat, l'entreprise a décidé d'engager une **campagne de sensibilisation**, avec, à ses côtés, les représentants du personnel ainsi que la médecine du travail. « *Nous avons commencé modestement avec une **série d'affiches**.* » explique Michel Corvez, Responsable des Ressources Humaines. Pour aller plus loin dans sa démarche, ROY s'est **entouré d'organismes comme le CICAT et la Sécurité Routière** et a participé à **trois colloques** dédiés.

ROY a également **modifié son règlement intérieur** pour le mettre à jour en matière de législation sur l'alcool et les stupéfiants. L'entreprise a élaboré une **charte sur les comportements addictifs**. Celle-ci souligne qu'en cas de contrôle positif, une obligation de soin ou d'accompagnement est envisagée et proposée au salarié. A cet effet, une liste d'organismes spécialisés lui est communiquée.

DEUX JOURNÉES DE PRÉVENTION

ROY a poursuivi ses efforts en organisant **deux journées de prévention**. Lors de la 1ère, le 22 janvier 2016, trois organismes spécialisés en matière de prévention des risques et des addictions se sont déplacés dans l'enceinte de l'entreprise : le CICAT, la section prévention de la Gendarmerie et la Sécurité Routière. Tous les salariés de l'entreprise, y compris les 5 commerciaux terrain et les intérimaires, ont participé à cet événement.



Présentation du CICAT sur les comportements addictifs avec de nombreuses informations médicales, suivie d'échanges entre les salariés et les intervenants

Au programme :

- **ateliers ludiques** : lunettes de simulation d'un état d'ébriété, appréciation du degré d'alcoolémie contenu dans un verre...
 - **présentation du CICAT sur les comportements addictifs** et échanges avec les salariés
- Chacun est reparti avec de la documentation.



Chacun est reparti avec de la documentation proposée par le CICAT, la Sécurité Routière, la Gendarmerie et la mutuelle d'entreprise



Atelier ludique avec la Gendarmerie sur l'appréciation du degré d'alcoolémie contenu dans un verre



Parcours à faire en portant les lunettes de simulation d'état d'ébriété

Philippe Praud, secrétaire du CHSCT, est satisfait : « Cette journée de prévention sur les addictions a tenu ses engagements », tout comme Ludivine, assistante commerciale : « Au début, je pensais que cela ne me servirait pas. Et pourtant, je suis ressortie avec de la documentation qui me permettra d'aborder le sujet de la drogue avec ma fille de 13 ans avec des mots que je n'avais pas naturellement ».

Pour ROY, l'**objectif** de cette journée était **la sensibilisation et la prévention des risques** dans le contexte de l'entreprise, avec l'espoir qu'au moins un salarié touché prenne contact directement avec l'un des organismes présents. In fine, trois personnes se sont manifestées. L'entreprise et les élus se sont réjouis de ce résultat.

En attendant la deuxième journée de prévention prévue en fin d'année, l'entreprise a effectué un **test de dépistage d'alcool sur les personnes amenées à conduire** (voitures, chariots, camion...) au sein de l'entreprise. 37 personnes ont ainsi « soufflé dans le ballon », y compris le Directeur Général. Aucune n'a dépassé le taux de 0,5 g. d'alcool par litre de sang, seuil au-delà duquel une infraction au Code de la Route est commise.

« Cela ne règlera sans doute pas tous les problèmes d'addiction mais c'est une pierre que nous pouvons apporter à l'édifice. Nous sommes persuadés que ce travail de prévention, au-delà des bénéfices apportés aux personnes concernées, apportera dans le temps un bénéfice à l'entreprise dans son ensemble. » conclut Jérôme Foucault, Directeur Général.

CONTACT PRESSE - ROY

Mathilde CHEVALLIER

mathilde.chevallier@etsroy.fr - 02.37.18.22.01

Pour toutes vos questions, interviews, reportages, Jérôme FOUCAULT, Directeur Général, se tient à votre disposition.

jerome.foucault@etsroy.fr - 06.73.87.78.53

À propos de ROY



Créée en 1936, l'entreprise familiale ROY conçoit et fabrique des collections de portails en acier et en aluminium, leurs portillons et travées assortis ainsi qu'un large choix de garde-corps, auvents et appuis de fenêtres. ROY conjugue depuis 80 ans savoir-faire et performance : les produits allient fiabilité et esthétique. Son appartenance depuis 2015 au groupe familial FRÉNÉHARD ET MICHAUX lui confère de larges perspectives de développement et de croissance.